

**AVIS PUBLIC DE PROMULGATION
PPCMOI 2024-0002**

**RÉSOLUTION N°24-05R-209 POUR UNE DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
(PPCMOI) – 2361-2365 ROUTE 337**

Avis est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière que le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 14 mai 2024, la résolution n°24-05R-209 pour une demande de projet particulier de construction, de modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble comprenant les adresses 2361-2365 route 337.

Ce règlement est entré en vigueur le 26 juin 2024 en vertu du certificat de conformité numéro CC-SJU/2024-001 émis par M^e Nicolas Rousseau, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Montcalm.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Julienne, ce seize (16) décembre l'an deux mille vingt-quatre (2024).



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière